

**Séance du lundi 23 avril 2012**

Date de Convocation : mardi 17 avril 2012

Nombre de Conseillers en exercice : 43

**N° 2012.04.02 - Comptoir de vente du musée du monastère royal de Brou : prix de vente du catalogue et des affiches édités pour l'exposition "Gustave Doré, un peintre né".**

**Présents :**

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Guillaume LACROIX, Nadia OULED SALEM, Pascal BORGIO, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Benjamin ZIZIEMSKY, Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER, Bernadette CONSTANS, Nicole BARREAU, Philippe BERNIGAUD, Philippe BRICARD, Abdallah CHIBI, Jean-Marc GERLIER, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Suzane MOCCOZET, Thierry MOIROUX, Elisabeth PASUT, Huguette PEISSET, Christian PORRIN, Véronique ROCHE, Caroline ROHRHURST

**Excusés ayant donné procuration :**

Monique DUTHU à Christian PORRIN, Denise DARBON à Françoise COURTINE, Patrick BLANCSUBE à Alain BONTEMPS, Pascale BONNET SIMON à Pascal BORGIO, Xavier BRETON à Nicole GUILLERMIN, Vasilica CHARNAY à Sébastien GUERAUD, Sylviane CHENE à Michel FONTAINE, Véronique COLLET à Guylain HERVE, Charlotte DOMINJON à Guillaume LACROIX, Raphaël DURET à Abdallah CHIBI, Evelyne NOLL-FONTENILLE à Philippe BERNIGAUD, Jean-Paul RODET à Jean-François DEBAT

**Absents :**

Jean-Michel BLANC, Françoise BOZON, Emeric THUILLIEZ

**Secrétaire de séance :** Sébastien GUERAUD

**Rapporteur :** Suzane MOCCOZET

**EXPOSE**

**Rappel du contexte ou de l'existant et références**

Dans le cadre de l'événement culturel 2012 "Illusions Fantastiques" le musée du monastère royal de Brou va présenter du 12 mai au 16 septembre 2012 une exposition temporaire consacrée à l'artiste Gustave Doré. Cette exposition intitulée "Gustave Doré, un peintre né" retracera l'ensemble de sa carrière de peintre.

Un catalogue sera édité et rassemblera les reproductions des œuvres exposées. Les Éditions Somogy ont été choisies, à l'issue d'une mise en concurrence, pour l'édition de cet ouvrage. La Ville de Bourg-en-Bresse achète 1 000 catalogues dont le coût s'élève à 15 953,70 € TTC.

A cette occasion des supports de communication seront édités (affiches, cartons d'invitation, tracts).

Les produits suivants seront mis en vente au comptoir de vente du musée du monastère royal de Brou :

Catalogues : achat de 1 000 exemplaires dont :

- 500 exemplaires pour la vente
- 500 exemplaires en gratuité, pour la promotion de l'exposition auprès des différents partenaires et pour les échanges entre les bibliothèques.

Affiches : 600 affiches, format 40 x 60 :

- 50 destinées à la vente
- 550 pour la promotion de l'exposition

Affiches : 100 affiches, format 120 x 176 :

- 10 destinées à la vente
- 90 pour la promotion de l'exposition

### **Motivation et opportunité de la décision**

Il est proposé à l'assemblée de fixer le tarif de vente des produits édités pour l'exposition "Gustave Doré, un peintre né".

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VU** l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis favorable de la commission culture du 29 mars 2012 et de la commission finances du 12 avril 2012.

### **A L'UNANIMITE (40 voix)**

**AUTORISE** la mise en vente de catalogues et d'affiches pour l'exposition "*Gustave Doré, un peintre né*".

**FIXE** comme suit les tarifs de vente unitaire de ces produits :

Catalogue : Prix public : 25 €  
Prix réduit : 23,75 € (adhérents de l'association des Amis du monastère royal de Brou)  
Prix libraire : 17,50 €

Affiches 40 x 60 - Prix public : 4,50 €  
Affiches 120 x 176 - Prix public : 9,15 €

**AUTORISE** la vente des produits énumérés ci-dessous à compter du 11 mai 2012

**AUTORISE** Monsieur le Trésorier principal municipal à faire recette du produit de ces droits.

### **Impacts financiers**

#### **En fonctionnement**

Les recettes correspondantes évaluées à 7 500 € pour une année seront imputées sur les crédits ouverts du budget principal de l'exercice, chapitre 70 "produits des services du domaine et ventes directes" article 7088 "autres produits d'activités annexes".